



Goal* 2XL

Herbicide concentré émulsifiable

GROUPE	14	HERBICIDE
--------	----	-----------

USAGE RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : OXYFLUORFÈNE 248 GRAMMES PAR LITRE

N° D'HOMOLOGATION 24913 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER  **POISON**

DANGER : IRRITANT CUTANÉ
DANGER : IRRITANT OCULAIRE
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 9,46 L, 10 L, 110 L et vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 201, 1144 - 29 Avenue N.E.
Calgary, Alberta
T2E 7P1
1-800-667-3852

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION : L'exposition à ce produit présente des risques pour la santé. Prendre certaines précautions lors de la manipulation afin de réduire l'exposition au minimum. Suivre toutes les directives et précautions d'utilisation indiquées sur la présente étiquette. **CE PRODUIT NE DOIT ÊTRE UTILISÉ QUE PAR DU PERSONNEL D'ÉPANDAGE AGRÉÉ.**

USAGES RESTREINTS

INFORMATION GÉNÉRALE

Goal 2XL est un herbicide sélectif utilisé pour supprimer certaines mauvaises herbes à feuilles larges.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- NE PAS APPLIQUER SUR DES SOLS SABLONNEUX
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.cropro.org/.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Instructions pour d'application

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS effectuer d'application excessive sur les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. NE PAS contaminer les habitats aquatiques au moment de nettoyer et de rincer le matériel de pulvérisation ou les contenants.

Zones tampons

Une zone tampon de **15 mètres** est requise entre le point aval de l'application directe et la limite la plus proche des habitats terrestres sensibles (comme les pâturages, les forêts, les brise-vents, les boisés de ferme, les haies-clôtures, les prés, les grands pâturages, et les aires de couvert arbustif), et les habitats aquatiques sensibles (comme les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étang, les coulées, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les autres cours d'eau, les réservoirs, et les terres humides), et les habitats estuariens et marins.

OIGNONS (BULBES SECS SEULEMENT)

Mode d'application

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer Goal 2XL lorsque les mauvaises herbes sont petites et que les conditions sont propices à une croissance vigoureuse. Appliquer à raison de 500 millilitres d'insecticide Goal 2XL dans au moins 500 litres d'eau par hectare lorsque les oignons ont atteint le stade de deux feuilles vraies. Au besoin, répéter les applications pour supprimer les mauvaises herbes qui germent tardivement. Ne pas appliquer à raison de plus de 2,0 litres par hectare et par an.

Mauvaises herbes supprimées

Pourpier, amarante à racine rouge, morelle poilue, renouée liseron, chénopode blanc, chénopode glauque et chénopode hybride.

Instructions pour le mélange

Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et la pulvérisation pour obtenir une solution de pulvérisation homogène. Goal 2XL doit être appliqué uniquement par voie terrestre au moyen d'un équipement qui pulvérise au moins 500 litres de mélange par hectare à une pression de 275 kPa. Ne pas ajouter d'huile ni d'agent tensioactif au mélange de pulvérisation. Éviter que la dérive n'atteigne des cultures sensibles.

Périodes d'application

Pour assurer une suppression efficace, appliquer Goal 2XL lorsque les mauvaises herbes ont de 2 à 4 feuilles et sont en pleine croissance. La première application peut être effectuée lorsque les oignons ont deux vraies feuilles entièrement développées. Il faut parfois plus d'une application pour supprimer les mauvaises herbes à germination tardive. Ne pas appliquer Goal 2XL lorsque la culture ou les mauvaises herbes ont subi un excès ou un manque d'humidité, des températures extrêmes ou des blessures consécutives à des applications antérieures d'herbicide. Ne pas appliquer à moins de 56 jours de la récolte.

Tolérance des cultures (phytotoxicité)

Goal 2XL peut occasionner des altérations nécrotiques, la torsion ou l'enroulement des plants d'oignons récoltés. Ces altérations seront plus graves si les applications sont effectuées pendant des périodes de stress ou avant le plein développement de deux vraies feuilles. Utiliser uniquement sur les oignons à bulbe sec.

FRAMBOISES ROUGES : SUPPRESSION DES TIGES FRUCTIFÈRES DE L'ANNÉE (COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT)

Mode d'application

Appliquer l'herbicide Goal 2XL à raison de 1,0 à 2,0 litres par hectare sur les tiges fructifères de l'année lorsqu'elles atteignent 10 à 15 centimètres. Utiliser le taux plus élevé si la majorité des tiges atteint la hauteur maximum de 15 centimètres ou si une période de chaleur et de sécheresse a précédé l'application. N'appliquer qu'une seule fois par saison. Il est recommandé d'ajouter 2,5 litres de Companion (ou d'un agent tensioactif équivalent) pour 1000 litres de solution à pulvériser.

† Les dosages indiqués correspondent à une application en nappe. Pour les applications en bandes (un mètre de large), diminuer la quantité d'herbicide Goal 2XL nécessaire pour un hectare en suivant cette formule :

Largeur de bande

Largeur de rang X Taux en nappe = Quantité nécessaire par hectare

† pour une application en bande d'un mètre

L'herbicide Goal 2XL doit être mélangé dans au moins 500 litres d'eau par hectare pour une application en bande d'un mètre sur le rang de tiges fructifères de l'année. Le jet de pulvérisation doit être dirigé sur la partie inférieure des tiges fructifères pour réduire au minimum les altérations occasionnées par le jet de pulvérisation. Utiliser un équipement d'application à basse pression (200 à 400 kPa). Calibrer soigneusement le pulvérisateur avant chaque utilisation.

L'herbicide Goal 2XL réprime temporairement la croissance hâtive des tiges fructifères de framboisiers rouges. Il peut arriver qu'après l'application de l'herbicide Goal 2xl, les feuilles des tiges fructifères présentent des tâches ou qu'elles se crispent ou se flétrissent. Ces altérations n'affectent pas la santé des framboisiers ni leur rendement. Les feuilles des tiges fructifères qui reçoivent directement ou

indirectement (dérive) le jet de pulvérisation seront blessées. Ne pas employer l'herbicide Goal 2XL sur les plantations de framboisiers affaiblis ou stressés par la température, la maladie, les fertilisants, les insectes, les pesticides, la sécheresse ou l'excès d'humidité car la croissance des premières tiges fructifères peut être insuffisante pour produire des fruits l'année suivante.

Ne pas appliquer l'herbicide Goal 2XL à moins de 50 jours de la récolte.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce produit cause des lésions oculaires et des irritations de la peau. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Porter des lunettes ou un masque protecteur, des gants résistants aux produits chimiques, un pantalon, une chemise à manches longues ou une veste en tissu tissé serré, et des chaussures montantes qui couvrent les chevilles pour effectuer le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Se laver soigneusement avec beaucoup d'eau et de savon les mains et les parties du corps non protégées avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation et de toucher les vêtements.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sauf si demandé par un professionnel de la santé compétent. Si la personne est consciente, lui faire boire deux verres d'eau et consulter un médecin ou communiquer avec un centre antipoison. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Emmener la personne à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, effectuer les manœuvres de respiration artificielle en attendant l'arrivée des secours d'urgence.

En cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation, faire appel à un médecin ou contacter un centre antipoison. Enlever les vêtements et les souliers contaminés et les laver avant de les remettre.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin ou contacter un centre antipoison si l'irritation persiste.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Contient des distillats de pétrole.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les plantes terrestres, les poissons et autres organismes aquatiques non ciblés.

NE PAS appliquer au-delà du champ à traiter.

NE PAS appliquer directement sur les habitats aquatiques (comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides) ou les estuaires/habitats marins. Ce produit contient du distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

Respecter les zones tampons indiquées à Mode d'emploi.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ni mettre au rebut près de l'eau, des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux. Garder à l'abri du gel. Entreposer à une température supérieure à 0° C.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ACHETEUR/À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER LE PRODUIT POUR CERTAINES APPLICATIONS SPÉCIALES : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les utilisations décrites ci-dessous n'a pas été rédigé par Dow AgroSciences Canada Inc. et a été accepté aux fins d'homologation par Santé Canada en vertu du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne fait aucune assertion ni ne donne aucune garantie en ce qui concerne les allégations sur la performance (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité), ou les deux, lorsque ce produit est utilisé pour les cultures indiquées sur la présente étiquette.

Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation ou les utilisations figurant sur cette étiquette et acceptent de tenir Dow AgroSciences Canada Inc. à couvert de toute réclamation relative à l'efficacité ou à la phytotoxicité, ou aux deux.

MODE D'EMPLOI

FRAMBOISES : Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette plus la violette des champs et la petite oseille. Appliquer Goal 2XL à raison de 1,0 L/ha dans 500 L de solution de pulvérisation/ha. Appliquer avant le paillage sur les plants en dormance. Une seule application par voie terrestre par année. Délai d'attente avant récolte : 150 jours.

Consulter l'étiquette principale de Goal 2XL avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires, notamment sur les délais à respecter avant la récolte.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

ÉNONCÉS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à Goal 2XL, herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Goal 2XL et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Goal 2XL ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

010804

Code de l'étiquette : CN-24913-002-F